



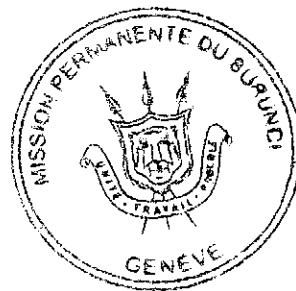
N° 204.02.17/9945 /MAECD/2020

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève et a l'honneur de lui transmettre, en annexe à la présente, le **communiqué n°1 du Gouvernement de la République du Burundi dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.**

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'ONU et des autres Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, les assurances de sa haute considération.

Fait à Genève, le 10/11/2020



**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS
UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**

à Genève

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE N°1 DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

1. La Pandémie de la COVID-19 a commencé en Chine en décembre 2019. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) l'a déclarée comme une pandémie au mois de mars 2020. En ce qui concerne le Burundi, les premiers cas positifs ont été enregistrés le 31 mars 2020.

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19, le Gouvernement de la République du Burundi a pris, à l'instar des autres pays du monde, des mesures de prévention et de lutte contre la COVID-19. A titre de rappel, on citerait notamment :

- Les mesures de prévention individuelle et collective annoncées par le Ministère de la Santé publique et de la lutte contre le Sida ;
 - Les mesures de décentralisation des centres de dépistage et de prise en charge gratuite à travers tout le pays ;
 - Les mesures de mise en quarantaine des personnes venant de l'extérieur du pays ;
 - Les mesures de suspension d'octroi des visas ;
 - Les mesures de suspension des missions officielles à l'étranger ;
 - Les mesures de fermeture de certaines frontières terrestres et maritimes ;
 - Les mesures de suspension des vols commerciaux sur l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura.
2. En complément à ces mesures déjà prises pour faire face à la pandémie de la COVID-19, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE en Personne, a lancé



solemnement la Campagne « Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus » dans son Discours à la Nation, lors de la Commémoration du 58^{ème} anniversaire de l’Indépendance du Burundi, qui consistait, entre autres, en un dépistage de masse de toute personne présentant les symptômes de la COVID-19.

La Campagne a été vivement saluée par la population qui a pu avoir l'accès facile et rapproché aux centres de dépistage et de faire des dépistages volontaires, ce qui a permis de braver la peur d'être stigmatisé.

3. Comme d'aucuns le savent, à la lumière des résultats de la Campagne de trois mois, la pandémie de la COVID-19 a été maîtrisée au niveau interne. Ce succès découle de la combinaison de la volonté politique, de l'esprit de sacrifice et du plein engagement de tous ceux qui devraient prendre le devant dans l'organisation du plan de riposte contre cette pandémie. C'est pourquoi, il ne faut pas baisser la garde : c'est une bataille gagnée mais la guerre continue. La pandémie peut resurgir à n'importe quel moment, si on n'y prend pas garde.
4. Lors de l'évaluation des résultats de la Campagne « Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus », Son Excellence le Président de la République avait promis de tout faire pour éviter que la récession économique ne s'installe dans le pays et pour sécuriser toutes les activités de développement en cours sur tout le territoire du Burundi.

En outre, il y a des Burundais bloqués à l'étranger alors qu'ils aimeraient rentrer dans leur pays et d'autres qui voudraient sortir du pays pour diverses raisons, d'une part ; et d'autre part, des étrangers qui aimeraient venir investir au Burundi ou rentrer dans leurs pays. Les uns et les autres n'attendent que la levée de la suspension des vols commerciaux pour qu'ils puissent voyager.

5. Répondant à cet appel du Président de la République, le Gouvernement s'est mis à l'œuvre pour trouver une solution à tous ces cas, tout en s'assurant de la protection des citoyens burundais et des étrangers résidents et venant au Burundi, en mettant en place des dispositifs sanitaires nécessaires destinés à prévenir la COVID-19 ou à prendre en charge ceux qui sont atteints avant qu'ils ne contaminent les autres.

Ainsi, la mise en place de ces infrastructures pour permettre la libre circulation des biens et des personnes se fait progressivement. C'est pourquoi, les mesures que le Gouvernement prend dans le sens de la réouverture des frontières aériennes, terrestres ou maritimes, se feront par gradation.

6. De ce qui précède, l'état actuel des lieux permet au Gouvernement de la République du Burundi de prendre les mesures suivantes :

➤ **Pour les frontières aériennes :**

L'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura sera réouvert à partir du dimanche 8 novembre 2020 ;

Toutefois, des mesures suivantes d'accompagnement à cette réouverture doivent être strictement observées :

- Les voyageurs entrants ou sortants sur le territoire burundais doivent justifier d'un test COVID-19 négatif réalisé avant 72 heures de l'embarquement ;
- A l'arrivée de l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura, tous les voyageurs devront se faire dépister et se plier à une mesure de confinement de stricte application de 72 heures dans l'un des établissements hôteliers prévus à cet effet.
- Le test de dépistage et les frais d'hôtel sont à charge du voyageur ;
- Si un cas positif à la COVID-19 est détecté dans un véhicule ou dans un avion, un deuxième test sera exigé à tous les passagers. Ces derniers devront attendre les résultats. Ceux qui seront négatifs à la COVID-19 seront autorisés à partir ;
- Les cas déclarés positifs seront immédiatement acheminés dans un centre de prise en charge approprié ;
- Pour les voyageurs étrangers positifs à la COVID-19 , ils se payeront eux-mêmes la prise en charge médicale.
- Les voyageurs devront faire la réservation des hôtels à l'avance en ligne à travers la plateforme gérée par Médiabox.



➤ **Pour certaines frontières terrestres et maritimes,**

L'installation des infrastructures sanitaires nécessaires pour faire face à la pandémie est en cours. La réouverture de ces frontières sera progressive en fonction de l'état des lieux et de l'opérationnalité de ces infrastructures. Les mesures y relatives prises seront communiquées au public chaque fois que de besoin.

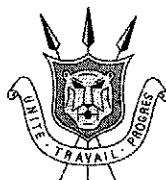
7. Le Gouvernement de la République du Burundi suit à la loupe l'évolution du Coronavirus dans le pays et dans le monde. Il tient compte de l'intérêt supérieur de la population et du pays à l'instar d'un bon père de famille (Reta Mvyeyi, Reta Nkozi). C'est pourquoi ces mesures prises ou à prendre feront régulièrement objet d'évaluation et d'adaptation en fonction de l'évolution de la situation de la pandémie de la COVID-19.
8. Le Gouvernement de la République du Burundi rappelle que la lutte contre le Coronavirus continue, et demande à tous les intervenants d'assurer un suivi multisectoriel enfin de contrer le relâchement observé ces derniers jours.
9. Enfin, le Gouvernement de la République du Burundi demande à la population de rester sereine, de vaquer à ses activités quotidiennes tout en respectant scrupuleusement les mesures de prévention individuelle et collective déjà prises contre la COVID-19.

Bujumbura, 02 novembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte-Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

REPUBLIC OF BURUNDI



PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
Secretariat-General of the State

**COMMUNIQUE N ° 1 FROM THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF
BURUNDI IN CONNECTION WITH THE FIGHT AGAINST THE COVID-
19 PANDEMIC**

- The COVID-19 pandemic began in China in December 2019. The World Health Organization (WHO) declared it as a pandemic in March 2020. Regarding Burundi, the first cases were recorded on March 31, 2020.
- As part of the prevention and fight against COVID-19, the Government of the Republic of Burundi has taken, like other countries in the world, measures to prevent and fight COVID-19. As a reminder, we would mention in particular:
- Individual and collective prevention measures announced by the Ministry of Public Health and the Fight against AIDS;
 - Measures of decentralization of screening centers and free care throughout the country;
 - Quarantine measures for people coming from outside the country;
 - Measures to suspend the granting of visas;
 - Measures to suspend official missions abroad;
 - Measures to close certain land and sea borders;
 - Measures to suspend commercial flights at the Melchior NDADAYE International Airport in Bujumbura.

➤ In addition to these measures already taken to deal with the COVID-19 pandemic, His Excellency the President of the Republic, Major General Evariste NDAYISHIMIYE in Person, solemnly launched the “Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus” Campaign in his Message to the Nation, during the Commemoration of the 58th anniversary of Burundi's Independence, which consisted, among other things, in a mass screening of anyone presenting the symptoms of COVID-19.

The Campaign was warmly welcomed by the population who were able to have easy and close access to testing centers and to conduct voluntary tests, which made it possible to defy the fear of being stigmatized.

➤ As many know, in light of the results of the Three-Month Campaign, the COVID-19 pandemic has been brought under control internally. This success stems from the combination of political will, the spirit of sacrifice and the full commitment of all those who should take the lead in organizing the response plan against this pandemic. Therefore, we must not lower our guard: it is a battle won but the war continues. The pandemic can reappear at any time, if we do not stay watchful.

➤ When evaluating the results of the “Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus” Campaign, His Excellency the President of the Republic had promised to do everything to prevent the economic recession from taking hold in the country and to secure all development activities underway throughout the territory of Burundi.

In addition, there are Burundians stranded abroad who would like to return to their country and others who would like to leave the country for various reasons, on the one hand; and on the other hand, foreigners who would like to come and invest in Burundi or return to their countries. Both

are waiting for the suspension of commercial flights to be lifted so that they can travel.

- Responding to this call from the President of the Republic, the Government set to work to find a solution to all these cases, while ensuring the protection of Burundian citizens and foreigners residing and coming to Burundi, by putting in place the necessary sanitary measures to prevent COVID-19 or to care for those who are affected before they infect others.

Therefore, the establishment of these infrastructures to allow the free movement of goods and people is being done gradually. This is why the measures that the Government is taking towards the reopening of air, land or sea borders will be phased in.

6. From the above mentioned, the current state of affairs allows the Government of the Republic of Burundi to take the following measures:

- **For air borders:**

The Melchior NDADAYE International Airport in Bujumbura will be reopened from Sunday, November 8, 2020;

However, the following measures accompanying this reopening must be strictly observed:

- Travelers entering or leaving Burundian territory must provide proof of a negative COVID-19 test carried out before 72 hours of boarding;
- Upon arrival at Melchior NDADAYE International Airport in Bujumbura, all travelers must be screened and comply with a strict 72-hour confinement measure in one of the hotel establishments provided for this purpose.
- The screening test and hotel costs are the responsibility of the traveler;

- If a positive case for COVID-19 is detected in a vehicle or on an airplane, a second test will be required for all passengers. They will have to wait for the results. Those who test negative for COVID-19 will be allowed to leave;
- Cases declared positive will be immediately referred to an appropriate care center;
- For foreign travelers positive for COVID-19, they will pay for medical care themselves.
- Travelers will have to book hotels in advance online through the platform managed by Médiabox.

➤ **For certain land and sea borders,**

The installation of the health infrastructure necessary to deal with the pandemic is underway. The reopening of these borders will be gradual depending on the situation case by case and the operability of these infrastructures. The related measures taken will be communicated to the public whenever necessary.

7. The Government of the Republic of Burundi is closely monitoring the evolution of the Coronavirus in the country and in the world. It takes into account the best interests of the people and the country like a good father (Reta Mvyeyi, Reta Nkozi). This is why these measures taken or to be taken will be regularly evaluated and adapted according to the evolution of the situation of the COVID-19 pandemic.
8. The Government of the Republic of Burundi recalls that the fight against the Coronavirus continues, and urges all stakeholders to ensure

multisectoral monitoring and finally to counter the slackening observed in recent days.

9. Finally, the Government of the Republic of Burundi asks the population to remain calm, to go about their daily routines while scrupulously respecting the individual and collective prevention measures already taken against COVID-19.

Done at Bujumbura, November 2nd, 2020

**Prosper NTAHORWAMIYE
Secretary-General and Spokesman.-**